# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Dhoulhajja 1444
7 Juillet 2023

N° 80

39ème année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1708**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1711**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Homologation de résolutions ..... **1714**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1714**
Avis aux créanciers..... **1715**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1716**
Autres sociétés ..... **1720**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **1720**
**Divers**
Avis au public..... **1721**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Renouvellement des mandats des administrateurs,**

**Du Directeur Général et du commissaire aux comptes**

**Nomination du Président du Conseil d'Administration par Délégation**

**SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE-TUNISIE**

**«SCET-TUNISIE»**

**S.A. au capital de 11.100.000 dinars**

**Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis**

**IU : 0001296M**

**MF : 0001296MAM000**

**CNSS : 43622-69**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2023, enregistré à la Recette des Finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis, le 20 juin 2023, sous le n°23802753 quittance n°33975, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, sous le n°2023131542 en date du 27 juin 2023, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- La Banque Internationale Arabe de Tunisie
- La Compagnie d'Assurances ASTREE
- Monsieur Saïd DRIRA
- Monsieur Lotfi REBAI
- Monsieur Karim GHARBI
- Monsieur Saïd BENSAID
- Madame Selima BENSAID LAKHOUA
- Monsieur Mohamed Khalil LAKHOUA

- Renouveler le mandat de la SACOM, Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2023, enregistré à la Recette des Finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis le 20 juin 2023, sous le n°23802754 - quittance n°33976, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, sous le N°2023131542 en date du 27 juin 2023, il a été décidé de :

- Nommer Monsieur Saïd DRIRA, Président du Conseil d'Administration par Délégation jusqu'à élection du nouveau Président.

- Renouveler le mandat du Directeur Général, Monsieur Saïd DRIRA pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

2023T00678SANB2

---

**SOCIETE TUNISIENNE DES POMPES FUNEBRES**

**Société anonyme**

**Au capital de 50 000 DT**

**25 Rue de L'Usine ZI Charguia II, B.P 114,2035 - Tunisie**

**Identifiant Unique : 0032037P**

En vertu du PV de l'AGO du 12 décembre 2022, enregistré le 23 janvier 2023 à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana, sous le n°23700680, quittance n°10985 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 19/6/2023 sous le n°2023129017 il a été décidé la désignation de Mme Hajer Annabi Ep Benelfoul, M. Zouhaim Hakim Benelfoul et M. André Victor Crespi en tant que nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Et en vertu du PV du CA du 13/3/2023, enregistré le 15/3/2023 à la recette des Finances Rue de Paradis - Ariana, sous le n°23702575, quittance n°28521 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 19/6/2023 sous le n°2023129017, le Conseil a autorisé la vente du lot du terrain n°90 à extraire du TF n°7085 Ariana, avec bureaux, situé à la ZI de la Charguia - Ariana.

2023R01739SANB2

---

**Renouvellement de Mandat du P.D.G**

**Société Hôtelière El Kantaoui**

**S.A capital social : 5200 000 DT**

**Siège social : Port El Kantaoui 4089 - Hammam Sousse**

**MF : 0019986YAM/000**

En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 Mai 2023, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse en date du 14 Juin 2023 sous le n°23703976 quittance n°67474, et enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises sous le n°2023132064 du 30-6-2023. Le conseil d'administration de la Société Hôtelière El Kantaoui Marhaba International a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Hichem DRISS en qualité de Président Directeur Général pour une période de 3 années et de lui déléguer le pouvoir de contracter des emprunts et de donner les biens de la société en garantie des crédits.

2023S00809SANB2

---

**SOCIETE DES CIMENTS DE GABES "SCG"**

**Société anonyme**

**Capital social : 14.661.952 Dinars**

**Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B15- 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis**

**Identifiant Unique : 0008232A**

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 5/5/2023 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir - Tunis le 8/5/2023 sous le Qn°M049522 En°23802711.

Les administrateurs ont renouvelé le mandat de M.Majed Athimen en qualité de directeur général pour une durée de trois années, et ont décidé d'annuler la délégation de pouvoir de signature en faveur de M.Noureddine Dridi.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 22/5/2023 sous identifiant unique n°0008232A et dossier n°2023119962.

2023401731SANB2

**Notice d'augmentation de capital**

**SOCIETE PHARMA SERVICE**

**SA au capital de 100.000 dinars**

**Siège social : 54, Rue 8603 Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage**

**IU : 0030606S**

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Mai 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 6 Juin 2023 quittance n°5301 enregistrement n°23502544, l'assemblée générale extraordinaire de la société Pharma Service a décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de cinq cent mille Dinars (500.000 D) pour le porter de 100.000 Dinars à 600.000 Dinars par la création de 50.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune à souscrire en totalité à la souscription.

Les 500.000 Dinars sont déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Union Internationale des Banques «UIB» Agence Charguia compte n°00108009173-90. Cette assemblée a donné les pouvoirs les plus étendus au Président Directeur Général ou à Madame Wided Chaker pour réaliser cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement auprès du receveur. Siège social : 54 Rue des Minéraux Z.I La Charguia 2035 Tunis. Objet social : Grossiste répartiteur en Médicament. Durée : 99 ans. Identifiant unique : 0030606 S. Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le dépôt du projet du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Mai 2023 a été effectué au centre national du registre des entreprises de Tunis le 16 juin 2023 sous le n°AC 01912023. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire: l'assemblée s'est réunie à la diligence du conseil d'administration à l'adresse du siège social et selon les modalités statutaires. Nom du premier responsable : Monsieur Hazem El Ghoul : Président Directeur Général de nationalité Tunisienne.

2023401736SANB2

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**AL HIDAYA AGRICOLE**

**Société anonyme**

**Au capital social de 18.000.000 DT**

**Siège social : Immeuble HBG, 5ème Etage, Rue Ile De Failaka. Cite Les Pins. Les Berges du Lac II. 1053 Tunis - Tunisie**

**Identifiant unique : 1389508K**

**Numéro d'affiliation CNSS : 456596-17**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2023 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 7 juin 2023 sous le n°23502586, Quittance n°M005371, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 7/6/2023 sous le n°AC01852023 : Il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 3.000.000 DT par l'émission de 300.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 18.000.000 DT à 21.000.000 DT divisé en 2.100.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation. Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible n°08603000153202312928 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence «les Berges du Lac».

2023401739SANB2

---

**SOCIETE GEMS**

**GESTION DES ESPACES ET MAITRISE DES SERVICES**

**SA au capital de 4000.000 Dinars**

**Siège social : 20 Rue du Bois - Z.I de Ksar Saïd-2086 Manouba**

**Identifiant Unique : 0031648H**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Avril 2023, enregistré le 16 Mai 2023 à la recette des finances de Douar Hicher sous le n°23700963, quittance n°M021933, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 26 Mai 2023, la Société GEMS a :

1/ Augmenté son Capital qui passe de 3 500.000 Dinars à 4 000.000 Dinars.

2/ Changé sa raison sociale qui devient : GESTION DES ESPACES ET MAITRISE DES SERVICES.

2023401747SANB2

---

**Notice**

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS RESERVEE A LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, AU TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND ET A LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2023**

**Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales**

**INMA HOLDING**

**Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne**

**Au capital social de 500.000 DT**

**Siège social : RESIDENCE ICHBILIA, 1er étage Bloc B. Bureau B1.1. Lac II, Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - Tunisie**

**Matricule fiscal /Identifiant unique : 1539254/S**

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales, l'AGO du 15 Juin 2023 a décidé de procéder à l'émission de titres participatifs. La souscription de ces titres participatifs est réservée à LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et à LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS dans les proportions suivantes :

- LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : 25 titres participatifs;

- TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND : 15 titres participatifs; et

- LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS : 10 titres participatifs.

Société émettrice : INMA HOLDING, société anonyme au capital social de 500.000 DT, initialement immatriculée inscrite au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B01227282017, ayant pour identifiant unique le n°1539254S et pour matricule fiscal le n°1539254 S/A/M/000 et dont le siège social est sis à la Résidence Ichbilia, 1er Etage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, Les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie.

Montant de l'émission de titres participatifs : Cinq millions de Dinars Tunisiens (5.000.000 DT).

Objet social : la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2023 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 27 juin 2023 sous le numéro 20231315529 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des titres participatifs à émettre : Cinquante (50) titres participatifs d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun totalisant un montant global de cinq millions de Dinars Tunisiens (5.000.000 DT).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des titres Participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : La souscription des obligations objet de l'émission d'obligations pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération : Taux de profit global prévu : La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à un taux composé annuellement de 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

- Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale est payable le 30 Avril de chaque année

- Complément variable : Un complément variable calculé par référence au résultat avant Impôt de INMA Holding et après déduction de la première partie de la rémunération des titres participatifs, payable 30 jours après l'arrêt des comptes de l'année concernée par le conseil d'administration de INMA HOLDING. Etant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

- Ce résultat avant impôt servira à rémunérer en priorité les porteurs de titres participatifs sans que cette rémunération ne dépasse l'équivalent d'une rémunération annuelle, composée annuellement de 8% de la valeur nominale en tenant compte de toutes les avances et compléments variables déjà versés aux porteurs de titres participatifs.

Durée des Titres : 7 ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les titres participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la date de clôture de souscription).

Il est toutefois convenu que dans l'hypothèse où à l'expiration de la durée de 7 ans susvisée, le paiement total et complet d'une rémunération annuelle, composée annuellement de 8% de la valeur nominale n'a pas pu être intégralement payée en raison des conditions de paiement prévues pour la deuxième partie de la rémunération (soit le complément variable), cette même durée de 7 ans, et par conséquent la date de remboursement des titres participatifs sera prorogée pour une nouvelle durée ne pouvant pas dépasser treize (13) ans, à compter de la Date de Réalisation.

La rémunération annuelle des titres participatifs durant la prorogée sera la même que durant la durée initiale des titres participatifs (soit la durée de 7 ans).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant d'INMA HOLDING ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence les jardins du lac (M4) sous le numéro TN 59080670220410004011 79.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par INMA HOLDING.

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par INMA HOLDING.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, du TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et de LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS.

But de l'émission : financer les investissements d'INMA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélectionnées ainsi que les dépenses liées à ces investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation, qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote : Les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale des titulaires de titres participatifs sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale a lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2023401749SANB2

---

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Cession de parts**

**The Voice Coffee and Juice Lounge**

**Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée d'un capital de 5.000 DTN**

**Adresse : Av. de la Bourse les Berges du Lac Résidence CIRTA Tunis**

**IU : 1566561E**

**MF 1566561 EAM000**

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 31/5/2023 enregistré à la recette des finances el Menzeh 6 le 12/6/2023 Quittance n°M077660 Enregistrement n°23104487 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 30/2023 sous le n°2023131841. Il a été décidé :

- Mme Sihem JEBALI a cédé les parts qu'elle détient dans le capital de la société The Voice Coffee and Juice Lounge à Mr Hassen BOUMIA.

- Suites à cette cession il a été décidé de modifier le statut de la société.

Et en vertu du PV du CA du 14 Juin 2023 enregistrés à la recette des finances el Menzeh 6 le 15/6/2023 Quittance n°M079683 Enregistrement n°23704616 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 30/2023 sous le n°2023131841. Il a été décidé :

- Nomination de Mr Hassen BOUMIA (C.I.N 00419689) Gérant de la Société The Voice Coffee and Juice Lounge

- Résiliation de l'article 5 de statuts de la Société et Modification de l'article 9 de statuts de la Société.

2023R01738SRUB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente, enregistré à la recette des finances de Sakit Ezzit Sfax le 19/6/2023 sous le n°23202153 reçu M47955, Triki Taieb, C IN : 01099645 IU : 0745919F domicilié à Sfax Route El Ain Km 3.5 a cédé à Hachicha Wafa CIN : 08876374 domiciliée à Sfax de Sakit Ezzit Rue Ali Balhawene 330.

Tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à Sakit Ezzit km 8 (Pharmacie Triki TAIEB).

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT parue au journal le Quotidien du 25/6/2023 (IP223/6064) entre les mains du rédacteur de l'acte de vente Maître Chaabouni Hassen Avocat cin 05279514 du 30/01/2000 : MF 000/P/A/513805H domicilié à «L'ATAC» 12 rue de Hollande Tunis.

2023T00676FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à Hammamet le 13/6/2023 sous n°23203345 reçu n°M085349, Mme Ilgia Bjaoui titulaire de la CIN 00525783 a vendu à Mme Turki Naziha titulaire de la CIN 01736886, le fonds de commerce exploité dans la vente des fruits secs ; sis à la rue Habib Thameur Hammamet.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du vendeur au 15 rue 6963 Cité El Intilaka Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Une annonce a été publiée au journal Echourouk dans son numéro du 27/6/2023.

2023T00677FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 26/5/2023 à la recette des finances de Mourouj, quittance n°64391 enregistrement n°23203891 Mr Musbah Ben Said Ben Musbah Ayat a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente fruit secs et Tous gâteaux et boissons et glaces, sis à Ain Zaghouan Route Marsa GP9 à Mr Abdelmonam Ben Mohamed Cherif Ben Omar Thabet.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/6/2023.

2023R01465FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé le 14 Juin 2023 et enregistré à la recette des finances DENDEN Manouba, le 14/6/2023 (Reçu n°M042429 enregistrement n°23202044) la société LA ROCHE SARL, IU: 1552739 Q par son Gérant Monsieur Mohamed Ben Refik Ben AL HANI (C.I.N n°09178459) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société TOTAL GAMING, IU : 1727129 M son Gérant Monsieur Hichem Ben Bechir

ALZALOUZI (C.I.N n°04813495) Situé Complexe Saida numéro 39 Manouba Centre Manouba Exploité "Restaurant" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de maître Radouine HARI Avocat auprès de la cour de cassation son adresse sise au n°04 bis Avenue NAKHIL Zahrouni Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk daté du 4/7/2023.

2023R01740FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 3 septembre Sousse le 14/6/2023 sous le n°23201725, Société ITALIAN STYLE représentée par son représentent légal et son gérant Monsieur Mouhamed Elkalii, enregistré au registre des entreprises sous le n°1026520Q, la totalité du fonds de commerce enregistré sous le n°1026520Q destiné à l'exploitation du local sis à cité Taamir 2000 Sousse, à la société SAKLY HOM représentée par son représentant légal et son gérant Monsieur BILEL ELSAKLY, enregistré au registre des entreprises sous le n°1825286Y, les objections sont acceptées au bureau de l'avocate Mme Kortas Faten situé à l'Avenue de République 4000 Sousse dans un délai maximum de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aussi au journal Echourouk du 21/6/2023.

2023S00812FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/4/2023 enregistré à la recette des finances de hajeb Layoun en date du 27/4/2023 quittance n°M009059 enregistrement n°23200 Samira Memni a vendu à Farid Mtiri tout le fonds de commerce destiné à la vente de tous produits actuellement Cafeteria située à l'avenue Elmahata Hajeb Layoun avec tous ses éléments corporels et incorporels rédiger par Maître Abbassi Abdelwaheb avocat à Kairouan et publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17 juin 2023.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT chez l'acheteur à son adresse Wed Alhjal Hajeb Alyoun.

2023S00813FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente rédigé par Me Mohamed Naceur Hizem, daté du 16/6/2023 et enregistré à la recette des finances de Zawiette Sousse le 19/6/2023 sous le n°23201722 Quittance n°M025311 madame Rafiaa Ben Boubaker Mezguenni, épouse Mzabi a vendu à monsieur Ridha Chaouch CIN 04009872 tout le fonds de commerce destiné à la vente de produit pharmaceutiques (C A) sise à zawiette Sousse avenue 7 Novembre.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur Ridha Chaouch au siège du fonds de commerce indiqué et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal (Echourouk) le 24/6/2023.

2023S00814FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 19/6/2023, enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira le 20/6/2023 sous le numéro 23201499 quittance n°M039907 Atef Ibn Amara (CIN 05536231) a vendu à El Houssine Ben Mohamed (CIN 00934815) tout le fonds de commerce exploité café 1ère catégorie sis à Baloum El Boura Kalaa Kebira.

Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 5/7/2023.

2023S00817FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 7/6/2023 sous le numéro 23204126 ; quittance n°M043499, Mr Chemseddine Ben Abidi Abdoli (C.I.N 04322207) Identifiant Unique 1744986W ; demeurant à Skanes Monastir a vendu à Mr Sadok ben Mohamed Whichi (C.I.N 03769880) demeurant à 221 cité Riadh Sousse, la totalité du fonds de commerce (Alimentation Générale) exploité au local commercial situé Cité El Omrane Monastir.

Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Mezri Haddar 8 rue Tripolitain Monastir dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 25/6/2023.

2023S00818FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 10/9/2022 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 19/01/2013, sous le numéro quittance M006207 et numéro d'enregistrement 23200194, Mahmoud Fakfakh titulaire de la C.I.N n°08847506, a vendu à Nawel Ghorbel titulaire de la C.I.N n°08169631, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Boucherie, sis à la Rue de Gremda Km 5 Avenue Bouziane - Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à la Rue de Gremda Km 5 Avenue Bouziane - Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 5/7/2023.

2023X00894FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing enregistré le 12/6/2023 à la recette des finances de Montplaisir Tunis quittance n°M058646, enregistrement n°23203691, la société Food-In société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 1305177 A, et son siège social 11 Rue El Hijaz Belvédère 1002 Tunisie en la personne de son mandataire M. Aref Hashishah, tout le fonds de commerce, sis 11, rue Al-Hijaz, Belvédère, 1002 cité Al-Khadra, Tunis, dit "Food-In Restaurant" préparé comme restaurant, café et

salon de thé, a vendu à Mme Kawther Bent Mustafa Bin Muhammad Kebsi, épouse de Belhassan Moumen.

Les oppositions seront faites devant maître Younes Ben Messaoud, avocat à la cour, en son cabinet sis au 53 Rue de Paris, Résidence du Palais de la Ville, Bloc B, Troisième étage, Bureau n°13, 1001 Tunis, dans le délai légal.

Vente publiée dans les journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 25/6/2023.

2023401696FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

**Cabinet Badi Ben Mabrouk**

**Avocat**

**MF : M1765447**

**Immeuble Misk A19 Montplaisir 1002 Tunis**

**Tél : 71 950 428**

Par acte du 21/6/2023 enregistré à la Recette des finances de La Charguia le 3/7/2023 n°09009747 quittance n°M078401 ;

M. Mohamed Houcine Faleh; CIN n° 08721400, Mle fiscal : 1116863/N, demeurant au 5 Rue Zouhair Ayadi Menzah 4 Tunis;

A cédé la totalité de son fonds de commerce de tout commerce sauf café et restaurant, sis au Centre Ines Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord Tunis à : M. Anwar Ben Saiida; demeurant au 12 Rue Bach Hamba Menzah 4 Tunis, titulaire de la CIN n° 09009747;

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Maître Badi Ben Mabrouk, Avocat, dont l'étude est à l'imm. Misk A-19 Montplaisir à Tunis (Tél : 71950428);

Et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru au Journaux : Echourouk et Le Quotidien du 5/7/2023.

2023401746FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/6/2023 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 20/6/2023 quittance n°73319, n° d'enregistrement 23204613. Mme Souad Bergaoui (CIN n°00080456) a vendu à Mme Marwa Ayari (CIN n°05486371) la totalité du fonds de commerce, ayant pour activité services et commerce, exploité au local sis à la rue Hamadi Ben Ammar n°13 La Goulette.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à son adresse sis à la rue Abderrahmane Mami n°10 La Goulette dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5/7/2023.

2023401754FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue GHANDI Tunis en date du 22/02/2023 quittance n°18686 enregistrement n°23300740, Monsieur Tawfik Ayed CIN n°00533969 identifiant unique 0323537Z a loué à la société NESRINOU SARL en constitution n° de la réservation du nom au RNE n°2022105861854 la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que magasin de vente habillement et des chaussures sis au RDC de l'hôtel MAGISTIC 36 avenue de paris Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 23/6/2023.

2023R01746FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Enfidha le 23/6/2023 sous le n°23301178, Quittance n°M034570, Habib Ben Ali, CIN n°02933430, demeurant à Rue El Wissal, n°01 Route de Zaghouan Enfidha, a loué le fonds de commerce par un contrat de location- gérance exploité comme café, Rue El Wissal route, n°01 Route de Zaghouan Enfidha, à Monsieur Slim Chikhaoui, CIN n° 12829670, demeurant à cité Salem Enfidha. La présente location - gérance est consentie et accordée pour une durée de 5 ans, elle commencera le 1/7/2023 pour se terminer le 30/6/2028.

Un extrait a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5/7/2023.

2023S00816FCCC3

---

**Location de fonds de commerce - gérance libre**

Suivant contrat de location de fonds de commerce gérance libre, signature légalisée le 30 et 31 Mai 2023, enregistré à la recette des finances cité Mahrejen le 23/6/2023 Quittance n°34538 Enregistrement n° 23302805 Mr Ahmed Ben Mohamed Rached Ben Youssef, CIN n°00299647, a loué à Mme Lamia Bent Hassen Ben Abdelkader Ben Turkia, CIN n°00348614, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce, sis au 28 Avenue Charles Nicolle le Belvédère - Tunis, exploité comme Salon de Thé.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur de l'acte Mr Ahmed Mhadhbi, l'avocat, demeurant au 21 Rue Malta Saghira 2ème étage bureau n°7 Tunis 1000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 4/7/2023.

2023401737FCCC3

---

**Location d'un Fonds de Commerce**

**Gérance Libre**

En vertu d'un contrat de Location Gérance Libre, enregistré à la Recette Des Finances de Bab El Jazira le 12/6/2023, sous le n°23301761 quittance n°M038515, la société Hygee PHARMA SARL, l'ancien Registre de Commerce n°B01259422018 Identifiant n°1593194E, représentée par sa Gérante Mme Zaineb NASRA CIN n°05491032 Fille, de Mohamed Ben Haj Mustapha Ben Ali NASRA CIN n° 00099086 qui la représente par procuration en date du 02/6/2023, enregistrée sous le n°23801692, quittance M037113 le 6/6/2023, cède la gérance à la société Hygee

MEDICAL SARL, représentée par sa Gérante Mme HAJER HAMMAMI, CIN n°04799811 tout le fonds de commerce sis au 18, rue El Massalekh Bab El Falla Tunis conçu pour la Vente des produits Paramédicaux et cela pour une période de 10 ans commençant le 01/7/2023 au 30/6/2033 cette annonce a été publiée au Journal Echourouk en date du 16/6/2023.

2023401750FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**(Gérance libre)**

En vertu du contrat de location du fonds de commerce daté du 19/6/2023 et enregistré à la recette des finances rue el Djazira le 22/6/2023 sous le n°23301949 Quittance n°M041418.

Madame Hajer Sakouhi a loué tout le fonds de commerce exercé au local n°15 rue Habib Thamer à société floraison naturel beauty pour l'exploiter dans la vente de produits de beauté.

Paru au quotidien le 5/7/2023.

2023401751FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Homologation de résolutions

**SYNDIC DES COOPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE ERABLE**

**Siège social : Résidence Erable Cité Les Pins Les Berges du Lac II - Tunis**

**MF : 1564610M/N/N/000**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires de la Résidence «ERABLE» en date du 26 Mai 2023, enregistré à la recette des finances du Lac II - le 9 Juin 2023 sous le numéro 23704696, quittance n°M063910, il a été décidé ce qui suit :

* Adoption du rapport moral et financier arrêté au titre des exercices 2021 et 2022 ;

* Quitus aux membres du conseil ;

* Election des membres du syndic comme suit :

- Monsieur Mohamed Zaguia : Président

- Monsieur Mahmoud Trabelsi : Vice-Président

- Monsieur Mohamed Ali Kaaniche : Trésorier

- Monsieur Mohamed Gharsallah : Trésorier Adjoint

- Monsieur Lassaad Kouki : Membre.

2023401738APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble**

Poursuivants : Abdelkarim, Taher et Mohsen ben Mohamed Hassouna, demeurant à Bembla et représentés par maître Ibtissem Ben Charrada avocate domiciliée à Houmet Trabelssia Monastir.

Débiteurs saisis : Fethi, Farjallah, Ajmia, et Nejia ben Mohamed Hassouna demeurant à Bembla.

Avocat poursuivant : Maître Ibtissem Ben Charrada, avocate à la cour de cassation, demeurant à houmet Trabelssia Monastir.

Immeuble saisi : construction à usage d'habitation située à l'avenue Habib Bourguiba à Bembla d'une superficie de 305 mètres carrés. Contenance : un hall qui se trouve à l'entrée de la maison, 4 chambres à coucher, cuisine, salle de bain, un petit hall, un espace non couvert, un escalier menant à la terrasse et une boutique ayant sa propre entrée. Limites de l'immeuble : - du coté sud : la voie publique où se trouve l'entrée, du coté Est : propriété de Frej Gmiden - du coté Ouest : Adbdelkader Brahem et du coté nord propriété des héritiers de Rejeb Bouaguir.

Mise à prix : est de 240.000.000d d'après l'expertise de monsieur Mongi Hazgui.

Date et lieu de vente : la vente aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice le mercredi 9/8/2023 à partir de 9h du matin.

La visite de terrain aura lieu chaque dimanche de 9 h à 17 h. Pour plus de renseignements contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocate poursuivante maître Ibtissem Ben Charrada.

2023S00808VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant au 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mongi Ben Hassen Fadhloun, titulaire de la C.I.N n°04135289 demeurant à la rue Mohamed Karkoub n°138 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Nouaima Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°32796 Monastir, parcelle n°1, située à la rue Mohamed Karkoub Moknine, d'une superficie de 294 m², consistant en une maison composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 240 m², se compose d'un grand garage, cuisine, terrasse, et d'un escalier accédant au premier étage.

Premier étage d'une superficie de 250 m², se compose de 4 chambres, salon salle de bain, cuisine, véranda.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première Instance de Monastir le 02/8/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cent soixante seize mille trois cent quarante huit Dinars (276.348,000 D), après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00810VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant au 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mongi Ben Hassen Fadhloun, titulaire de la C.I.N n°04135289 demeurant à la rue Mohamed Karkoub n°138 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Nouaima Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété située à Chat Ain Tofah Moknine, immeuble non immatriculé d'une superficie de 417 m², consistant en un atelier avec un bureau et wc, exploité actuellement par la société extra sable pour 5 ans se terminant le 30/6/2026 pour 166,000 D mensuel.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 02/8/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cent vingt cinq mille trente six dinars (225.036,000D), après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00811VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Amous Abdelhamid**

**Avocat à la cour de cassation**

**31 Avenue Farhat Hached Sfax**

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone 2 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le Mercredi 02/08/2023 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Monsieur Hatem Ben Mohamed Loukil commerçant demeurant à la route de Lafrane km 6 Zenket Bejaoui Sfax CIN n°05321044.

- Monsieur Mohamed Ben Sadak Loukil retraité demeurant rue de l'environnement du côté Elain n°193 Elain Sfax CIN 01140177.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Consiste en le quart dans l'indivision de la parcelle sise à 500m de la route de Lafrane km 6 Sfax d'une superficie de 585 m² du côté Sud Est vers le Nord 26m puis vers l'Ouest 21,40m puis vers le Sud 2,30m puis vers l'Ouest 22,65m jusqu'au point de départ.

Du côté Est un passage de 12m d'où l'entrée, des voisins des autres côtés.

Y renferme une construction à 3 étages :

Le sous-sol : de 190 m² exploité actuellement comme usine de couture.

Le rez-de-chaussée : de 215 m² composé d'un salon et un séjour et 3 pièces cuisine et une salle d'eau.

Le 1er étage : de 215 m² il s'agit d'un appartement spacieux les escaliers privés arrivent jusqu'à l'appartement actuellement c'est le logement de Hatem Loukil composé d'un salon un séjour cuisine et une salle d'eau et 3 pièces et une salle de bain.

Au coin Ouest Sud de la parcelle un studio de 45 m² composé d'un hall et une pièce d'une petite cuisine et une salle d'eau.

Les matériaux de construction utilisés sont de la faïence, marbre menuiserie en bois et aluminium les équipements sanitaires et électriques et autres de bonne qualité surtout pour le 1er étage.

Mise à prix du 1 quart :

- Cent soixante quatorze mille trois cent Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 58.100,000 D.

2023X00893VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Avis aux créanciers**

**Clôture de faillite**

**Société : Société Tunisienne de Protection et Sécurité SOTUPROSEC**

**Siège social : Port de pêche Zarzouna Bizerte**

**Registre de commerce : B181371998**

**Matricule fiscal : 0632531 K**

**Syndic de faillite : Monsieur Mourad Ennaifer (04 Rue d'Alger 7000 Bizerte)**

En vertu du jugement n°241 rendu par le tribunal de première instance de Bizerte le 22 Juin 2023, il a été déclaré la clôture des opérations de la faillite objet du jugement déclaratif de la faillite n°425 rendu le 25 Novembre 2014 pour insuffisance d'actif. Le jugement est inséré au registre national des entreprises.

2023T00675VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Société Wellcom**

**IU : 840807 H**

Suite à l'ordonnance émise par Mme la juge de faillite au Tribunal de première instance de Ben Arous datée du 23 Mars 2023, le syndic de faillite informe que les créances approuvées se détaillent comme suit :

Recette des finances Boumhel - Ben Arous 1 733 322.009 DT

Caisse nationale de la sécurité sociale - Bureau régional- Hammam-Lif - Ben Arous 8 249.550 DT

Les Intéressés peuvent déposer leurs oppositions dans les délais réglementaires à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Pour contacter le syndic de faillite tél 97 687 704.

2023R01737VEPA2

**Prorogation du délai de l'appel d'offres**

**Pour la cession à un tiers**

**De la société Hôtel EL-KSAR route touristique Khezama Sousse**

**IU : 0010589Z**

**CNSS : 030591-36**

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 26/6/2023 sous n°201, la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse a ordonné la prorogation du délai de l'appel d'offres pour la cession entière à un tiers de la société Hôtel ELKSAR et la fixation du dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste au 18/8/2023. L'ouverture des plis aura lieu à l'audience du 21/8/2023.

L'Hôtel EL KSAR, est composé de 455 chambres (916 lits) avec des espaces communs vastes et divers points d'attractions dont un centre Thlasso édifié sur un terrain de 11 hectares environ. Cet établissement est situé en bord de mer.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hôtel ELKSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère tél : 98.328.623 Email : khelifi.lotfi@Planet.tn

2023S00815VEPA2

---

**Décision D'ouverture**

**D'une Procédure de Règlement judiciaire**

**Société LUXE FORME**

**Adresse : Numéro 07, Rue Al-Mutabaa, Zone Industrielle, Qasr Al Said, 2010**

**IU : 1273395G**

**MF : 1273395G/A/M/000**

En date du 26/5/2023 le tribunal de première instance de la Manouba a rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit : "Nous avons décidé de permettre l'ouverture des procédures judiciaires avec une première période d'observation de trois mois avec la nomination juge-commissaire Mme Maali Znaidi et Mr Chokri Hidri comme Administrateur Judiciaire pour :

- Assister à l'inventaire des actifs de la société.

- Enquêter sur la réalité de la situation économique financière et sociale.

- Inventorier la liste des créanciers sous le contrôle de la juge-commissaire, Mme Maali Al-Zanaidi.

- Etudier le programme de sauvetage présenté par la société et le modifier le cas échéant, en tenant compte de la poursuite des activités de société et du maintien des mains d'œuvre et sauvegarder l'intérêt des créanciers.

- Présenter un premier rapport dans un délai de deux mois

- Ouvrir les délais d'inscriptions des créances vis-à-vis de la société dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au jort, chez :

à l'adresse : 3 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis

Tél : 71 908 755 Fax : 71 908 424

Email : chokri.hidri@procompta.tn

2023401708VEPA2

---

**Décision Judiciaire de Clôture des Procédures**

**De liquidation Héritage**

**Du Défunt Abd Almajid Habib**

**Ordonnance sur Requête n°50505**

**Délivré par le Tribunal de Première Instance de Bizerte**

Maître Khalfi Sihem annonce au publique en sa qualité de liquidateur du Défunt Abd Almajid Habib CIN n°01394442, la clôture des procédures de liquidation n°358 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 30/5/2023 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal du première instance de Bizerte.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2023401742VEPA2

---

**Décision judiciaire de clôture des procédures**

**De liquidation Héritage**

**Du défunt Lotfi Chnenoui**

**Ordonnance sur requête n°91645**

**Délivrée par le Tribunal de Première Instance de Tunis 1**

Maître Khalfi Sihem annonce au publique en sa qualité de liquidateur du Défunt Lotfi Chnenoui CIN n°00225923, la clôture des procédures de liquidation n°235 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 8/6/2023 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de première instance de Tunis 1.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2023401743VEPA2

---

**Avis**

**Société VAGA SARL**

**Résidence azur magasin 2 Laouina 2045**

**Capital : 5.000,000dt**

**M.F : 1277936/G**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 16/6/2023 dossier n°17, il a été décidé la clôture des procédures de l'administration judiciaire de la société VAGA M.F 1277936/G.

2023401745VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société de l'Informatique de Management et de Communication «SIMAC»**

**S.A. au capital de 2.100.000 dinars**

**Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis**

**I.U : 0036115D**

**MF : 0036115DAM000**

**CNSS : 77662-62**

Messieurs les actionnaires de la société SIMAC sont convoqués le vendredi 28 juillet 2023 à 12 heures, au siège social de SCET -TUNISIE - 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Questions diverses.

2023T00679SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**NEWREST CATERING TUNISIE**

**SA au capital de 180 000 dinars**

**10 Rue de l'Ile de Rhodes**

**1053 Les Jardins du Lac Tunis**

**Identifiant Unique : 905711G**

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 juillet 2023 à 10h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Examen et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2022

6. Acceptation de la démission d'un administrateur et ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

7. Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9. Quitus aux Administrateurs

10. Fixation des jetons de présence

11. Pouvoirs en vue des formalités.

2023T00682SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2023**

**SOCIETE ELECTROSTAR**

**Société anonyme**

**Au capital de 20 575 112 Dinars**

**Siège : Boulevard de l'environnement, route Naassen 2013, Bir El Kassaa - Ben Arous**

**Identifiant Unique RNE : 0026644V**

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 Juillet 2023 à 10 heures aux Boulevard de l'environnement, Immeuble ELECTRO KALLEL, Les Berges du Lac Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée;

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et du compte modification comptable affectant les résultats reportés;

6- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;

7- Prise de connaissance des mesures à prendre pour l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et le déclenchement des actions en justice contre les banques;

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis aux Berges du Lac de Tunis, Boulevard de l'environnement, Immeuble Kallel, 3ème étage, 1053, Tunis.

2023R01733SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE WYDLER CONFECTION S.A**

**Société anonyme**

**Au capital social de 109 000 DT**

**Siège social : Zone Industrielle - Zaghouan**

**Identifiant unique : 1116881Q/A/M/000**

Messieurs les actionnaires;

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le mercredi 26 juillet 2023 à 10h30 matin au siège social de la société sise à la zone industrielle de Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour :

1- PV de la dernière assemblée générale extraordinaire du 9/02/2023 ne sera pas lu. Il est joint à la présente.

2- Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le directeur générale et le président du conseil d'administration de l'exercice 2023 arrête au 30-6-2023.

3- Présentation des comptes de l'exercice au 30-6-2023.

4- Rapport de commissaires aux comptes de l'exercice 30-6-2023.

5- Approbation des comptes de l'exercice au 30-6-2023 et décharges aux administrateurs.

6- Affectation de résultat de l'exercice au 30-6-2023.

7- Nouvelle forme juridique.

a- Nomination du Gérants et cogérants.

b- Cahier des charges du gérants et cogérants.

8- Questions diverses.

9- Messieurs Les actionnaires qui souhaitent obtenir de plus amples précisions sur les comptes du bilan et les états financiers arrêtés au 30-6-2023 ou qui désirent consulter les livres comptables sont priés de contacter la direction aux heures de

travail de la société et à leur siège social sise à la zone industrielle Zaghouan 1100.

Dans l'attente de vous joindre, nous vous présentons Messieurs, nos Salutations distinguées.

2023R01734SANB3

---

**Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire**

**COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES**

**S.A Au capital de 30572 640 dinars**

**Z.I. rue de la physique, 2013 Ben Arous**

**I.U : 0002495 X**

**N° CNSS : 00064525-20**

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «C.A.P.» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 4/8/2023 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice;

- Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

- Allocation des jetons de présence ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023R01741SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Vendredi le 28 Juillet 2023**

**Société Syphax Béton**

**S.A au capital de 8.650.000 TND**

**Siège social route Gremda km 2 Imm. Syphax Médical app. 53 Sfax**

**Local usine : Zone Industrielle Agareb km 21 Sfax**

**Identifiant unique : 1571380K**

Messieurs les actionnaires de la société Syphax Béton sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 28 Juillet 2023 à 10h au local de la société sis à la zone industrielle Agareb km 21 Sfax, avec la possibilité d'assister à distance par visioconférence, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du report de la convocation de l'AGO et des modalités de convocation et de présence

2) Examen et Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

4) Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales;

5) Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2022;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022

7) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'année 2022 ;

8) Fixation de jetons de présence;

9) Pouvoir pour accomplir les formalités de publication prévues par la loi.

2023X00895SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**YADIS HOTELS**

**S.A. au capital de 1 500 000 dinars**

**Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant unique RNE : 0882850R**

**N° Affiliation CNSS : 154622 - 04**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Hotels sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 01 Août 2023 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - Z.I Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2020

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2020

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2021

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Nomination des administrateurs

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses

- Délégation de pouvoirs.

2023401740SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2023**

**La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet - BiotechPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139 900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000**.

Une copie de cette annonce a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 20231319459 le 30 Juin 2023.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 31 Juillet 2023 à 9h30 mn à la Salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 et présentation des comptes dudit exercice.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées de l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers ainsi que des conventions réglementées relatives à l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Affectation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022.

2023401741SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**De la Société New Box Tunisia**

**Activité : Fab. Emballage papier/carton**

**S.A au capital de 10.000.000**

**MF : 1654672DAM0000**

**Adresse : Zl Sbikha 2, 3110 Kairouan**

Nous venons par la présente vous demander de bien vouloir publier au JORT ce qui suit : «Le conseil d'administration de la société New Box Tunisia, décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le 27 Juillet 2023 à 9 h au siège de Zitouna Capital à la rue de la feuille d'érable - Les Berges du Lac 2 Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

7. Nomination des administrateurs;

8. Nomination du commissaire aux comptes;

9. Fixation des jetons de présence ;

10. Pouvoir pour formalités.

2023401744SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**EKUITY CAPITAL**

**Société anonyme**

**Capital : 397 050 000 Dinars**

**Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis**

**Identifiant unique : 0002802M**

Le Conseil d'Administration de la Société EKUITY CAPITAL a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'AGO qui se tiendra le mercredi 26 juillet 2023 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cession du terrain objet du titre foncier n°136876 Tunis,

2. Pouvoirs pour formalités.

2023401748SANB3

---

**American University in North of Africa**

**School of Business "Private"**

**Ministry of Higher Education and Scientific Research (Tunisia)**

**Agreement # 2015/02**

**American University in North of Africa**

**Société anonyme**

**Au capital de 2 000 000 dinars**

**Siège social : Cité Jamil, Bloc n°11 Appartement 51, El Menzah VI-2091 Ariana**

**Identifiant Unique : 1386053L**

Messieurs les actionnaires de l'American University in North of Africa sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 31 juillet 2023 à 9 heures à l'université sise au 22, rue Amine Abbassi, Le Belvédère, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation de nouveaux administrateurs,

- Pouvoirs.

2023401752SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire le 26 juillet 2023**

**Société FINACorp**

**Société anonyme**

**Au capital de 1 500 000 Dinars**

**Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis**

**Identifiant unique : 0538988P/P/M/000**

Le conseil d'administration réuni le 20/6/2023 informe tous les actionnaires de la société FINACorp qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 26 juillet 2023 à 11H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

4- Affectation des résultats de l'exercice 2022

5- Quitus aux administrateurs

6- Renouvellement des mandats des administrateurs

7- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

8- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition durant le délai légal au siège de la société.

2023401758SANB3

---

**Société Anonyme ECOLIVING**

**Sise à la ZI Menzel Chaker Sfax 3020**

**MF : 1415918B/A/M/000**

En référence au PV du conseil d'administration du 1er juin 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 16 juin 2023 sous le numéro 23802773, quittance n°5656. Il a été décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juillet 2023 à 10h au siège de la STB SICAR pour décider le changement de siège de la société au 1 rue de l'Egypte Tunis 1002.

2023401759SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE KELIBIA BEACH S.A.**

**Société anonyme**

**Au capital de 6.000.000 Dinars**

**Siège social : 14 Rue Samarkand - La Marsa 2078, Tunisie**

**Identifiant unique : 0601469 E**

**CNSS : 209477-54**

Messieurs les actionnaires de la société Kélibia Beach SA, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le dimanche 30 Juillet 2023 à 07h00 (heure de Tunis) à l'hôtel Kélibia Beach, zone touristique Mansoura, Kélibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modes, délais et date et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Approbation des opérations réglementées rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales effectuées au cours de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice clos au 31décembre 2022;

- Questions diverses.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi, et ce dans notre hôtel sis à la zone touristique de Kélibia 8090.

2023401771SANB3

---

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg**

**M.F : 1495524/E/N/M/000**

**R.C : C0219752017**

Le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale ordinaire de la société pour le jeudi le 10/8/2023 à 10 heures du matin au siège de l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche à Mornag et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du mercredi 26/7/2023.

2023R01735SODB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg**

**M.F : 1495524/E/N/M/000**

**R.C : C0219752017**

Le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de Morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale extraordinaire de la société pour le jeudi le 10/8/2023 à 11 heures du matin Au siège de l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche à Mornag et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1- Augmentation du capital social suite à l'admission de nouveaux adhérents.

2- Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée.

2023R01736SODB3

---

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**ETABLISSEMENTS DANGEREUX INSALUBRES OU INCOMMODES**

**Articles -293 à 324 du code de travail**

**Décret N°2687 du 9 octobre 2006**

Le public est informé que Madame Hejer Elouni, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°1829/5 en date du 8 février 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de trituration d'huile d'olive, située sur : la propriété identifiée sous n°64738 délégation Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Jelma.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis au public**

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba sous le Num 81840 en date du 26 Juin 2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'immeuble commun entre les deux divorcés Ramzi Gharbi et Khawla Chikhaoui et Mme Nadia Nefzi juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2023T00681DIVD2

**Perte de titre de propriété**

Les Héritiers de Saida Bent Bachir Ben Abdelatif Feki déclarent avoir perdu leur titre (acte de partage daté le 29/02/1992 dressé par les notaires Ahmed Jbir et Mohamed Chaabouni) de propriété d'un terrain planté de 28 oliviers situé à la route Menzel Chaker km 65 Sfax.

Et ils veulent extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Mourad Chtourou dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2023X00892DIVD2

**Avis**

Mr Kachawi Hakim porte à la connaissance du public la perte du contrat d'achat daté du 24 août 1997 et enregistré à Sfax le 4 septembre 1997 sous le numéro 4722 et rédigé par les notaires Mahmoud Gargouri et Mohamed Mzid et ce concernant un terrain d'une superficie de 450 MC sises à la Route de l'aéroport km 09 El Hajeb Sfax par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire «Abdelmajid Feki» sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2023X00896DIVD2

**Avis**

Mr Ayedi Sabeur porte à la connaissance du public la perte du contrat de vente daté du 02 mai 1981 et enregistré à Sfax le 17 décembre 1981 sous le numéro 112 et rédigé par les notaires Ahmed Khlif et Mohamed Anouar Sallemi et ce concernant une part indivise du titre foncier «makinet el ayedi» n°42668 sis au nord du rond-point de la route essebaii n°16 et des parts indivises d'un terrain d'une superficie de six «mrajaa» sur lequel est édifié des constructions sises à la Route Eddayer km 07 Sfax par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire «Abdelmajid Feki» sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2023X00897DIVD2